

Bilan des activités du GDON 2024

OBJECTIF : METTRE EN ŒUVRE LA LUTTE AMÉNAGÉE CONTRE LA FLAVESCENCE DORÉE (FD) SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU GDON DU BERGERACOIS ET DES CÔTES DE DURAS (CONVENTION DE PRESTATION POUR LE COMPTE DU GDON DE LA VALLÉE DU DROPT).

BILAN GLOBAL POUR 2024



82 communes dans la zone délimitée pour le territoire du GDON du Bergeracois ;

15 communes dans la zone délimitée pour le territoire du GDON de la Vallée du Dropt ;

80 (68 + 12 respectivement Bergeracois et Duraquois) communes ou parties de commune sont classées à 3, 2, 2+1 1+1, ou 1 traitement(s), soit 10 251 ha en traitement ;

Le **piégeage** a été mis en place sur 64 (52 + 12) communes pour déclencher le dernier traitement seulement si nécessaire ;

La **prospection** a été réalisée sur 48 communes.

Autres réalisations :

Suivi des parcelles contaminées en 2023 ;
Information des viticulteurs et techniciens ;
Contrôle d'arrachage des pieds et parcelles FD.

GDON
du Bergeracois
partenaire de la FVBD

 **Bergerac
Duras**
VINS DU SUD-OUEST

PIEGEAGE ET DECLENCHEMENT DU DERNIER TRAITEMENT

- 398 pièges ont été posés : 1 pour 30 ha, et 1 pour 5 ha en zone de foyer. 1 piège par parcelle contaminée en 2023 ;
- 3 relevés hebdomadaires du 22 juillet au 9 août 2024 ;
- Déclenchement si nombre d'adultes + larves > à 3 sur un piège ;
- Déclenchement du dernier traitement **sur 19 communes ou parties de communes, soit 6 117 ha, soit 54 % de la surface en lutte aménagée, soit une surface économisée de 5 163 ha (contre 4 206 ha en 2023) ;**
- Envoi des courriers personnels de déclenchement et consultation sur le site de la FVBD.

PROTOCOLE DEROGATOIRE D'AMENAGEMENT DE L'UTILISATION DES PYRETHRES NATURELS

Ce protocole a permis de mettre en œuvre une lutte aménagée pour des utilisateurs de pyrèthres naturels, ce qui n'est pas le cas dans le protocole classique du GDON. Il est mis en place et suivi par AgroBio Périgord, sous convention avec le GDON, vérifié par FREDON Aquitaine. Son objectif, limiter l'usage des pesticides au besoin de terrain en déclenchant ou non le traitement larvicide supplémentaire pour les zones 1+1/0 ou 2+1/0.

En 2023, il y a eu 14 participants engagés pour 373 ha. La météo très pluvieuse, l'étalement et l'intensité de population larvaire ont rendu le positionnement des traitements difficile, avec pour la première fois un aménagement limité : 27 ilots soit 54%, ont pu éviter le déclenchement pour le dernier traitement.

En 2024, une nouvelle version du protocole a vu le jour, le protocole avancé. Avec le même objectif d'efficacité de la lutte, il s'agit de réaliser un traitement préventif insectifuge à l'hydroxyde de calcium sur les parcelles présentant des populations très faibles (0 à 1 larve / 100 feuilles). Seuls les participants ayant 2 ans d'ancienneté peuvent y prétendre, sous réserve de faibles populations sur le parcellaire. Cette année, 80 ha ont ainsi pu réaliser uniquement des traitements insectifuges.

«Ce protocole, en place depuis 9 ans, a permis d'aménager en moyenne 78% des surfaces engagées, représente 108 468 € économisés et 2 557 L de pyrèthres naturels non épandus.»



● AGROBIO PÉRIGORD ●

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

- 8 techniciens (1 technicienne GDON, 1 technicienne FVBD, 3 techniciens en prestation de service, 3 techniciens CA 24) ;
- Participation de la FREDON et AgroBio Périgord ;
- Périodes : du 5 août au 4 octobre 2024 ;
- Du 19 août au 30 août (10 jours) avec l'équipe de techniciens à pied ;
- 44 journées de techniciens en quad ;
- 3 370 ha prospectés ;
- Sur 48 communes ;
- Prospection à 100% des communes de : Carsac-De-Gurson, Conne-De-Labarde, Faurilles, Fougueyrolles, Le Fleix , Lembras, Monbazillac Section Cadastreale B, Razac-De-Saussignac, Saint-Léon-D'Issigeac, Saussignac ;
- 57% de prospection en moyenne pour chaque commune prospectée (de 1 à 100%).

RESULTATS DETAILLES POUR LE GDON DU BERGERACOIS

PIEGEAGE

- Sur 52 communes ou parties de communes (340 pièges) ;
- Déclenchement sur **17 communes pour 5 693 ha soit 59% de la surface en lutte aménagée** ;
- Surface économisée : **3 994 ha**.



PROSPECTION

2 774 ha sur 43 communes, sur lesquelles on retrouve :

	2023	2024	Evolution/2023
Nombre de pieds atteints	4 597	5 369	↗
dont FD	4 380	5 299	↗
dont BN	204	64	↘
dont FD/BN	13	6	↘

Remarque : Attention, ce ne sont pas forcément les mêmes surfaces qui sont prospectées !

- 10 communes sur lesquelles les surfaces prospectées cette année **n'ont aucun pied FD** : Bouniagues, Faurilles, Lembras, Minzac, Montpeyroux, Nastringues, Saint-Léon-d'Issigeac, Saint-Meard-De-Gurcon (*), Saint-Vivien, Sigoules-Et-Flaugeac ;
- Des pieds atteints de **Bois Noir (BN)** sur **12 communes ou partie de commune** : Bergerac, Colombier, Conne-De-Labarde, Fougueyrolles, Le Fleix, Lembras, Monbazillac (Section Cadastre B), Razac-De-Saussignac, Saint-Aubin-De-Cadelech (**), Saint-Laurent-Des-Vignes, Saussignac

* : sections cadastrales AN, AP, AR et AO0006

** : cercle : Section cadastrale OA : 449, 453, 454, 455, 458, 459, 460, 468, 469, 470, 471, 736, 737, 738, 773, 1260, 1343, 1506, 1509, 1518, 1570, 1590 ; section cadastrale OC : 895, 1021, 1022

↗ : en hausse /2023 ; ↘ : en baisse /2023 ; - : non prospectée en 2023

Légende:

(1) : sections cadastrales AH, AE, AC, AI

(2) : sections cadastrales AV, AD, AE, AA, AC0002, AC0003, AC0016, AC0017

(3) : sections cadastrales AH, ZB, AE, AT, AO0007 à AO0011, AO0137

(4) : cercle : Section cadastrale A : 449, 453, 454, 455, 458, 459, 460, 468, 469, 470, 471, 736, 737, 738, 773, 1260, 1343, 1506, 1509, 1518, 1570, 1590 ; section cadastrale C : 895, 1021, 1022

(5) Sections cadastrales AN, AP, AR et AO0006

Commune	FD+FD/BN	Evolution/2023
BERGERAC	124	↗
BONNEVILLE-ET-SAINT-AVIT-DE-FUMADIERES (1)	1	↘
BOUNIAGUES	0	↘
CARSAC-DE-GURSON	2	↘
COLOMBIER	56	↘
CONNE-DE-LABARDE	11	↘
CREYSSE (2)	1	↘
CUNEGES	1	↘
EYMET	1	↘
FAURILLES	0	↘
FOUGUEYROLLES	14	↗
GAGEAC-ET-ROUILLAC	1	→
GARDONNE	2	↘
LAMONZIE-SAINT-MARTIN	1	→
LE FLEIX	1	-
LEMBRAS	0	↘
MESCOULES	46	↘
MINZAC	0	-
MONBAZILLAC	1 180	↗
MONESTIER	26	↘
MONTPEYROUX	0	→
NASTRINGUES	0	→
POMPORT	6	↘
PORT-SAINTE-FOY-ET-PONCHAPT (3)	2	↗
RAZAC-DE-SAUSSIGNAC	1 232	↗↗
RIBAGNAC	18	↘
ROUFFIGNAC-DE-SIGOULES	11	↘
SADILLAC	12	↘
SAINT-ANTOINE-DE-BREUILH	2	↘
SAINT-AUBIN-DE-CADELECH (4)	4	↗
SAINT-CYPRIEN	2	↘
SAINT-JULIEN-INNOCENCE-EULALIE	12	↗
SAINT-LAURENT-DES-VIGNES	5	↗
SAINT-LEON-D'ISSIGEAC	0	→
SAINT-MEARD-DE-GURCON (5)	0	↘
SAINT-NEXANS	3	↘
SAINT-VIVIEN	0	↘
SAUSSIGNAC	2 434	↗↗
SIGOULES-ET-FLAUGEAC	0	↘
THENAC	89	↘
VELINES	4	↘
VILLEFRANCHE-DE-LONCHAT	1	↘

RESULTATS DETAILLÉS POUR LE GDON DE LA VALLÉE DU DROPT

SUR LE SECTEUR DES CÔTES-DE-DURAS

PIEGEAGE

- Sur 12 communes (58 pièges) ;
- Déclenchement sur **3 communes pour 424 ha soit 27 % de la surface en lutte aménagée** ;
- Surface économisée : **1 169 ha**.

PROSPECTION

454 ha, sur 5 communes, sur lesquelles on retrouve :

	2024	2023	Evolution/2023
Nombre de pieds atteints	171	427	↘
dont FD	162	378	↘
dont BN	9	37	↘
dont FD/BN	0	12	↘

- Des pieds atteints de la Flavescence Dorée ou assimilés (FD/BN ou jaunisse à phytoplasme) sur 6 communes :

Commune	FD+FD/BN	Evolution/2023
DURAS	22	↗
LOUBES-BERNAC	14	↘
SAINT-ASTIER	5	↘↘
SAINT-JEAN-DE-DURAS	49	↘
SOUMENSAC	74	↘

↗ : en hausse /2023 ; ↘ : en baisse /2023 ; - : non prospectée en 2023

Remarque : Attention, ce ne sont pas forcément les mêmes surfaces qui sont prospectées

- Aucune commune sur lesquelles les surfaces prospectées cette année n'ont aucun pied FD.
- Des pieds atteints de BN sur 2 communes : Loubès-Bernac et Soumensac.



POUR LE 24

Le nombre de pieds contaminés par hectare prospecté a **significativement augmenté**, passant de **1,5 pieds FD/ha prospecté en 2023** à **1,9 pieds FD/ha prospecté en 2024**, soit une hausse de **27%**. Ce résultat s'explique principalement par le développement de foyers de flavescence dorée dans les communes de **Razac-de-Saussignac et Saussignac** ; en excluant ces communes, le ratio tombe à **0,79 pieds contaminés/ha prospecté**.

En dehors de ces foyers, le ratio est particulièrement bas et très encourageant. Cela témoigne des efforts constants de tous les opérateurs, qui œuvrent depuis plusieurs années pour contenir et éliminer la maladie. Ces résultats soulignent à la fois **l'impact des foyers de flavescence dorée sur le vignoble, l'importance de la réalisation des traitements, de la prospection régulière et de l'arrachage des pieds contaminés** pour protéger durablement notre vignoble !

POUR LE 47

Le nombre de pieds contaminés par hectare prospecté est passé de **1,7 à 0,4 pieds FD/ha, soit une baisse de 76,5 %**. Cette diminution notable, en continuité avec celle observée l'année précédente, est particulièrement encourageante et résulte principalement de la disparition progressive du foyer de Loubès-Bernac. Elle reflète **les efforts constants et le travail collectif de tous les opérateurs impliqués**. Bien que ces résultats soient prometteurs, ils ne signifient pas que la vigilance peut être relâchée, mais plutôt qu'il est essentiel de poursuivre sur cette voie !



RAPPEL

LA SURFACE DE TRAITEMENT ÉCONOMISÉE PAR LA LUTTE AMÉNAGÉE EST CETTE ANNÉE LÉGÈREMENT SUPÉRIEURE À 2023. C'EST ENCOURAGEANT, MAIS LA VIGILANCE NE DOIT PAS ÊTRE RELÂCHÉE ! NOUS VOUS RAPPELONS QUE LA RÉALISATION CORRECTE ET COLLECTIVE DU OU DES PREMIERS TRAITEMENTS CONDITIONNE L'ÉCONOMIE QUE L'ON PEUT RÉALISER PAR LA SUITE.

COURRIER ET ARRACHAGE

Tous les viticulteurs concernés par la présence de pieds contaminés sur leurs parcelles vont recevoir un courrier pour les en informer et leur demander d'arracher ces pieds avant le 31 mars 2025. Cet arrachage est nécessaire et obligatoire, il fait partie intégrante de la stratégie de lutte contre la Flavescence Dorée et le Bois Noir. Il doit être réalisé soigneusement en évitant la possibilité de repousses, qui sont porteuses elles aussi du phytoplasme, donc contaminantes.

Pour tout renseignement, contacter **Mathilda Poncin** : mathilda.poncin@fvbd.fr ; 06.89.88.02.26 ou **Cathy Lourtet** : cathy.lourtet@fvbd.fr ; 06 84 80 54 49

Pour retrouver les résultats de la recherche, ainsi que des webinaires et des fiches techniques liées à la Flavescence Dorée et aux autres causes de dépérissement du vignoble, visitez le site du PNDV :

<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/>